



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2022-258

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE ' CONSTRUCTION
D'UN DEPOT DE BUS A DAVEZIEUX ' N° 202126 - LOT 7 CVC - PLOMBERIE
SANITAIRES**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^e du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-07-002, en date du 7 décembre 2017 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision n° DP-2021-361 du 16 Novembre 2021 relative à l'attribution du marché,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite ajouter une prestation non initialement prévue dans le marché,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°1 au marché désigné en objet avec la société SANIPAC sise 8 rue des Sources – 07100 ANNONAY pour un montant en plus-value de 15 266,84 € HT, soit 18 320,21 € TTC.

Le nouveau montant du marché est donc : 312 684,23 € T.T.C.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : _____

Fait à Davézieux, le 28 juin 2022
Président
Simon PLENET
